

Réunion du Conseil Municipal
Du 14 avril 2016 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2016 à la Mairie sur convocation en date du 08/04/2016 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme GUINEBERT, Mme LAURENT, Mme DEXET.

Procurations : Mme CHAULET à Mme MORANGE ; Mme ILAHA-ITEMA à M. SALAGNAD

Ouverture de la séance à 20h30.
Mme LAURENT est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de séance du 23/03/2016. Pas d'observation. Le PV est approuvé par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. SALAGNAD)

M. le Maire indique que pour la 2^{ème} année consécutive, la bonne santé financière de la commune permet de réduire les taxes locales de 3%. Cela permet également d'inscrire de nombreuses opérations en investissement. En fonctionnement, des crédits à hauteur de 60000€ ont été inscrits et sont destinés à l'entretien des villages.
Il indique que le budget a été proposé à la commission des finances qui n'a pas fait d'observations particulières ce qui permet de le soumettre au vote.
Le Maire donne la parole à M. GERMOND afin de présenter les budgets.

Dossier 1 : Budget principal : vote du budget principal 2016

M. GERMOND présente une synthèse du fonctionnement du budget 2016 par chapitres avec l'évolution par rapport au BP 2015.

	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Budget 2015 DM	Budget 2016	écart budgets 2016/2015	% évolution
C011 charges à caractère général	498 328	438 159	558 800	556 400	-2 400	-0,43%
C012 charges de personnel et frais assimilés	402 017	441 145	442 480	504 990	62 510	14,13%
C022 dépenses imprévues	0	0	40 000	46 520	6 520	16,30%
C042 opérations d'ordre entre sections	19 043	19 013	17 653	13 874	-3 779	-21,41%
C65 autres charges gestion courante	141 670	127 480	134 639	136 438	1 799	1,34%
C66 charges financières	27 027	24 929	24 930	23 425	-1 505	-6,04%
C67 charges exceptionnelles	1 397	0	3 500	3 500	0	0,00%
TOTAL DEPENSES	1 089 482	1 050 727	1 222 002	1 285 147	63 145	5,17%
C023 virement à investissement	0	0	449 170	759 465	310 295	69,08%
TOTAL DEPENSES	1 089 482	1 050 727	1 671 172	2 044 612	373 440	22,35%
C002 résultat reporté	441 477	404 944	404 944	593 240	188 296	46,50%
C013 atténuation charges	1 757	9 129	9 000	10 000	1 000	11,11%
C042 opérations d'ordre entre sections	1 010	1 036	0	0	0	
C70 produits des services, domaine, ventes	47 963	49 280	50 300	46 593	-3 707	-7,37%
C73 impôts et taxes	875 088	876 636	757 339	836 325	78 986	10,43%
C74 dotations participations	495 144	515 211	339 589	415 454	75 865	22,34%
C75 Autres produits de gestion courante	113 577	143 181	110 000	143 000	33 000	30,00%
C76 produits financiers	33	25	0	0	0	
C77 produits exceptionnels	18 929	6 856	0	0	0	
TOTAL RECETTES	1 994 977	2 006 298	1 671 172	2 044 612	373 440	22,35%

M. GERMOND présente les dépenses de fonctionnement et explique que les dépenses à caractère général sont stabilisées. Elles sont malgré tout supérieures aux réalisations 2015, car un crédit est inscrit pour des travaux de voirie. Les charges de personnel ont une augmentation de 14% due en partie à la facturation des nouvelles activités périscolaires par la CCVG, et en partie par l'augmentation du point d'indice annoncé par l'Etat.

M. GERMOND aborde maintenant les recettes de fonctionnement qui ont une progression modérée. En ce qui concerne les atténuations de charge, il y a une augmentation due au remboursement de traitement d'un agent en longue maladie.

Pour le chapitre des impôts et taxes, il y a une augmentation de près de 79 000€. C'est la contraction de mouvements contraires, avec des plus et des moins. Les plus : l'attribution de compensation n'est plus minorée et est inscrite pour le montant exact après révision du transfert des charges à la CCVG (+ 60 000€) ; le FPIC versé aux communes depuis 2015. Les moins : diminution des

impôts à hauteur de 3 % (- 17 000€) selon les simulations faites par M. MASSON, trésorier. Cette baisse d'impôts de 3% s'applique aux trois taxes locales.

Pour le chapitre des dotations et participations, une augmentation des crédits de 76 000€. C'est également la contraction de mouvements opposés avec la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat, la diminution des compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes et l'inscription de la dotation de solidarité rurale, du fonds départemental au titre de la taxe professionnelle réactualisé ainsi que l'aide de l'Etat au titre des nouvelles activités périscolaires.

Pour le chapitre « Autres produits de gestion courante », l'augmentation des recettes est due à l'occupation à 100% des logements de la commune et la nouvelle location d'un commerce.

M. GERMOND demande s'il y a des observations.

M. PATAUD demande si dans les simulations relatives aux calculs des taxes, M. MASSON a tenu compte de la révision des bases d'imposition. Il lui est répondu que oui.

M. GERMOND présente ensuite l'investissement du BP 2016.

Dépenses	Crédits	Recettes	Crédits
Opérations financières	29 118		1 448 653
Opérations équipements non individualisées	6 154		
Toiture & grange Terracher	1 664		
Salle de motricité	255 600		77 009
Aménagement d'un commerce	20 008		22 233
Clubhouse Stade	264 900		122 750
Aménagement voirie & réseaux terrain La Borie	335 000		25 000
Ave Pasteur	184 878		45 000
Rue Sadi Carnot	201 850		
Création d'une station d'essence	325 400		216 000
Eclairage public 2016	850		
Travaux accessibilité bâtiments	10 000		
Travaux voirie divers	125 412		
Travaux bâtiments divers	144 936		
Matériel & Agencements 2015	2 000		
Matériel & Agencements 2016	48 875		
TOTAUX	1 956 645		1 956 645

M. SALAGNAD remarque que ne sont pas inscrits dans les travaux de bâtiments divers, les travaux de communication entre classes à l'école primaire suivant l'étude réalisée par l'ATEC pour un montant estimatif de 15 900€.

Arrivée de Mme CHAULET

Mme RUVEN informe qu'il n'était pas possible de prévoir ces travaux en 2016 car le bail de la locataire de l'école s'achève en 2017. M. SALAGNAD demande si cela empêche d'ouvrir deux portes. Mme RUVEN rappelle qu'une ouverture était prévue entre le logement et les locaux occupés actuellement par Fastoch' les Enfants. M. le Maire précise que les travaux de rénovation des toilettes extérieures de l'école sont plus urgents que les travaux d'ouverture entre classes. Il dit qu'il faut les refaire totalement en les rendant accessibles aux personnes handicapées.

M. SALAGNAD dit qu'il est très étonné que dans le plan de mise en sécurité des enfants en cas de problème important, on ne puisse pas communiquer entre les classes en cas de confinement et qu'il n'y a pas d'accès aux toilettes. Alors qu'en faisant ses ouvertures, on a accès aux toilettes et au point d'eau du local de Fastoch' les Enfants.

M. PATAUD dit qu'il est surpris de l'argument concernant la locataire car les travaux avaient déjà fait l'objet de discussion en 2014 et il avait été question de proposer un nouveau logement à cette personne. Mme RUVEN dit qu'un bail de location fait par une collectivité est de 6 ans.

M. SALAGNAD répète qu'il ne voit pas ce qui empêche d'ouvrir ces deux portes.

M. BLOND dit qu'inscrire ces travaux ne semble pas être un problème colossal mais il maintient que la rénovation des toilettes extérieures est plus urgente. M. SALAGNAD répond qu'il parle des toilettes extérieures mais qu'il faudrait au moins des toilettes pour personnes handicapées à l'intérieur en plus de celui qui y est. M. BLOND lui demande s'il connaît la place nécessaire à cette installation. M. SALAGNAD dit qu'il le sait mais que dans ces locaux, il y a la place pour faire le bureau de la directrice et un WC pour personnes handicapées. M. BLOND dit qu'ils en reparleront.

M. GERMOND demande - si la Commune récupère le logement de l'école en 2017 - s'il ne serait pas mieux de revoir ce programme dans le cadre d'une opération globale ce qui permettrait une redistribution de l'ensemble des surfaces.

M. SALAGNAD dit que la circulation est impossible dans cette école. M. GERMOND dit que cela peut faire l'objet d'une décision modificative au cours de l'année.

M. BLOND est d'accord mais qu'il faudra néanmoins avoir le temps matériel de réaliser les travaux. Il dit qu'il ne pense pas que la circulation dans l'école est prioritaire par rapport à la réfection des toilettes. M. SALAGNAD dit qu'il pense le contraire.

M. GERMOND dit qu'avec tous les crédits inscrits dans les travaux de bâtiments divers cela ne lui semble pas impossible d'inscrire une dépense de 16 000€ pour les travaux à l'école tout en respectant le crédit global.

M. GERMOND précise donc que le programme Travaux de bâtiments divers reste avec une inscription de 144 936€. La ventilation de ces crédits sera étudiée.

M. PATAUD demande quels sont les travaux prévus à l'ancienne gendarmerie pour 100 000€. M. le Maire répond qu'il y a toutes les façades à refaire (reprenre les fissures). Ce sont des travaux importants. Il ajoute qu'il y a également 2 appartements et le pavillon à refaire entièrement. M. PATAUD demande si la partie bureaux est concernée. M. BLOND lui répond non.

M. GERMOND dit que des crédits ont été inscrits pour une étude des travaux à effectuer dans l'Eglise car cela fait plusieurs années qu'il n'y en a pas eu. Il rappelle que l'entretien de cet édifice incombe à la Commune et que c'est un bâtiment classé. A ce titre les travaux sont subventionnés à 50%.

M. PATAUD rappelle qu'il y a toujours 9 villages qui n'ont pas de panneaux d'information et qu'il n'a pas vu de crédits pour cette dépense. M. GERMOND lui dit que c'est une dépense de fonctionnement. Mme RUVEN dit qu'un devis est en cours.

M. GERMOND parle ensuite des recettes d'investissement. Il indique que la Commune autofinance 70% du budget d'investissement ce qui est très important et 30% sont des recettes extérieures avec les subventions de l'Etat, la Région, le Département.

M. GERMOND passe au vote du budget primitif 2016 du budget principal qui est approuvé à l'unanimité.

Dossier 2 : Budget principal : vote des taxes 2016

M. GERMOND rappelle que le Maire propose de baisser de 3% chacune des trois taxes locales.

	Taux 2015	Taux 2016 proposé
Taxe d'habitation	16,25%	15,76%
Taxe foncière bâti	28%	27,16%
Taxe foncière non bâti	62,11%	60,25%

Le produit attendu 2016 est de 568 691€, il passe à 551 630€ soit une baisse de 17 000€. Les taux des trois taxes proposés pour 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Dossier 3 : Budget annexe de l'assainissement : vote du budget primitif 2016

M. GERMOND présente le budget primitif 2016 du budget annexe de l'Assainissement.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP	Recettes	BP
618 Assistance Tech CG	700,00	70611 Surtaxe	30 000,00
66111 Intérêts des emprunts	4 854,00	758 Part Asst Collectif	2 000,00
6811 Amortissements	33 401,00	777 Quote part subv inv	17 357,00
023 Virement section inv	24 319,00	002 excédent de fonct reporté	13 917,00
	38955,00		
TOTAL	63 274,00	TOTAL	63 274,00

INVESTISSEMENT

Hors Programme

Dépenses	BP	Recettes	BP
1641 K emprunts	11 875,00	001 Excédent 2015	71 456,00
13918 Subv reprises au cpte résultat	17 357,00		
2762 TVA	21 838,00	2315 TVA autres immob corp	21 838,00
		2762 TVA	21 838,00
		281562 Amortissements	33 401,00
		021 virement section fonct	24 319,00
Sous-Total	51 070,00	Sous-Total	172 852,00

Programmes

Dépenses	BP	Recettes	BP
2315 réseau MSP	60 000,00	2313 CG	
		2318 Agence LB	16 800,00
2315 Réseau Ave Pasteur	60 000,00	2313 CG 35%	12 650,00
		2318 Agence LB	17 581,00
2315 Raccordement local chasse	3 000,00		
2315 Raccordement bâtiment 3ème âge	4 000,00		
2315 Raccordement rte de Gorre	4 030,00		
2315 divers	37 783,00		
Sous-Total	168 813,00	Sous-Total	47 031,00
TOTAL	219 883,00 €	TOTAL	219 883,00 €

M. GERMOND explique ensuite qu'en réunion de la commission des finances, il avait été rappelé que la compétence assainissement collectif et non collectif sera transférée à la nouvelle intercommunalité au 01/01/2018.

M. GERMOND passe au vote du budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement qui est approuvé à l'unanimité.

Dossier 4 : Budget annexe du lotissement de Maison Neuve : vote du budget primitif 2016

M. GERMOND rappelle qu'il est identique à celui de 2015.

Section de fonctionnement dépenses et recettes : 29 983€

Section d'investissement dépenses et recettes : 29 983€

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2016 du budget annexe du lotissement.

M. GERMOND redonne la parole à M. le Maire.

Dossier 5 : Salle de motricité avenant N°2 Lot 13

M. BLOND explique que cela concerne les VRD et consiste à la mise en place d'un caniveau et des grilles supplémentaires sur le cheminement pour collecter les eaux de ruissellement, de canalisations et de bordures supplémentaires le long du stationnement pour un montant de 4 166,50€ HT.

Montant initial du marché : 45 318,50€ HT

Avenant 1 : 3 407,50€ HT

Avenant 2 : **4 166,50€ HT**

Nouveau montant du marché : **52 892,50€ HT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Dossier 6 : Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe

M. le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 01/05/2016. Il indique que ce poste concerne le restaurant scolaire.

Il informe du nouveau tableau des effectifs qui interviendrait à compter de cette date. A l'unanimité le conseil municipal accepte la création de ce poste et le tableau des effectifs à compter du 01/05/2016.

Dossier 7 : Réhabilitation des fusillés pour l'exemple 1914-1918

M. le Maire explique que l'Association de la Libre Pensée travaille à la réhabilitation de ces soldats fusillés pour l'exemple lors de la 1^{ère} guerre mondiale. M. BLOND dit qu'il n'a rien contre mais qu'il faut bien savoir de quoi il s'agit. Il indique qu'un fusillé pour l'exemple désigne un militaire exécuté après une décision d'une juridiction militaire n'intervenant pas dans un cadre légal mais pour un délit précis et aussi dans un souci d'exemplarité visant à maintenir les troupes en parfait état d'obéissance. C'est différent d'un passage en cours martiale. Il dit qu'il n'est pas opposé à cette réhabilitation.

M. GERMOND dit qu'il y est favorable aussi car il s'est plongé dans certaines lectures sur le sujet et a retenu cette phrase issue du rapport remis au ministre des anciens combattants par un groupe de travail animé par le Président du conseil scientifique de la mission du centenaire de la guerre 1914/1918 «un large consensus existe dans notre société pour estimer que la plupart de ces soldats n'étaient pas des lâches mais de bons soldats qui avaient fait leur devoir et ne méritaient pas la mort ». M. GERMOND précise qu'il y a maintenant beaucoup de conseils municipaux qui se sont prononcés en faveur de cette réhabilitation.

M. CHALARD dit qu'il y a énormément de livres sur la guerre 1914-1918 avec des exemples où ces soldats ne méritaient pas de passer par les armes.

M. PATAUD dit qu'il y a eu un fusillé sur la Commune de Champagnac-la-Rivière, un autre sur la Commune d'Ambazac. Ce sont des gens qui ont été tirés au sort et fusillés pour faire peur aux autres. Il dit qu'il est favorable à cette réhabilitation. Il précise toutefois que c'est hors condamné de droit commun.

A l'unanimité le conseil municipal se prononce en faveur de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple.

M. le Maire informe ensuite l'Assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

N°	Date	OBJET	décision	Avant
7	25/11/2015	Mise à disposition de locaux au comité de jumelage (2 caves anc Gend)	gratuit	nouveau
1	25/01/2016	Mise à disposition de locaux au comité des fêtes (1 garage anc Gend)	gratuit	nouveau
2	01/02/2016	Fixation des loyers Ancienne Gendarmerie	F4 300€/m F5 355€/m	nouveau
3	11/02/2016	Répartition des charges logements ancienne Gendarmerie	F4 RDC 15% F4 1&2 ^e étage 16 % F5 1&2 ^e étage 18%	nouveau
4	16/02/2016	renouvellement convention fourrière 2016	0,60€/habitants	0,60€/h
5	09/03/2016	renouvellement adhésion Mission Locale Rurale	0,96€/habitants	0,93€/h
6	08/04/2016	renouvellement adhésion Ciné Plus en Limousin	1 093,53 €	1 072,10 €

M. SALAGNAD souhaite informer des avancées du groupe qui travaille sur le sujet du conseil municipal des jeunes.

Fin de la séance 21h30.